



Communiqué de presse

LE FREIN DE STATIONNEMENT ELECTRIQUE TRW LANCÉ POUR LE MARCHÉ DES VEHICULES UTILITAIRES

Livonia, Michigan – 25 mars 2015 - TRW Automotive Holdings Corp. (code NYSE : TRW), annonce l'introduction de sa technologie de frein de stationnement électrique (EPB) pour les véhicules utilitaires. Un premier constructeur démarrera la production en grande série sur une plate-forme nord-américaine dès 2017. Ces véhicules bénéficieront de l'allègement de poids et des fonctionnalités qu'apporte d'ores et déjà cette technologie sur les véhicules légers.

« L'extension de notre gamme de freins de stationnement électriques aux véhicules utilitaires et SUV est importante pour diverses raisons, » explique Ed Carpenter, vice-président et directeur général des systèmes de freinage de TRW. « Les systèmes EPB permettent d'alléger de près de 10 kg le poids par véhicule pour les plus gros utilitaires et SUV par rapport aux freins de stationnement conventionnels à tambour, réduisant ainsi les émissions de CO2 et la consommation de carburant.

De plus, le passage d'une solution mécanique à une solution électronique apporte de nombreuses nouvelles fonctions qui peuvent interagir avec d'autres systèmes du véhicule, ce qui représente une valeur ajoutée pour les clients. Le système EPB peut par exemple fonctionner en association avec un système de contrôle électronique de trajectoire, qui rendra le freinage d'urgence plus sûr en empêchant la roue de se bloquer.

Cette interaction des différentes technologies permet également de moins se fatiguer dans les embouteillages, en maintenant sans effort le véhicule à l'arrêt lorsque c'est nécessaire, et en l'autorisant à avancer lorsque la sécurité est assurée, » indique Ed Carpenter.

Parmi d'autres avantages, citons la place retrouvée dans l'habitacle, avec la disparition des leviers et câbles ou des pédales utilisés pour enclencher le frein à main, remplacés par un branchement électrique et un simple bouton ou commutateur. Cette technologie permet de simplifier l'assemblage du véhicule, de donner plus de flexibilité en termes de design intérieur et de réduire le poids du véhicule.

TRW est un pionnier en matière de technologie de freinage de stationnement électronique et, avec plus de 50 millions d'étriers EPB, équipe des véhicules partout dans le monde. La solution EPB pour véhicules à charge lourde supporte des forces de serrage plus élevées ; de 18,5 kilonewtons (kN) pour les grandes berlines, les utilitaires et les SUV de taille moyenne à 25 kN pour les véhicules utilitaires les plus lourds.

Fin

À propos de TRW

Avec un chiffre d'affaires de 17,5 milliards de dollars en 2014, TRW Automotive se classe parmi les équipementiers automobiles leaders dans le monde. La société, dont le siège social est établi aux États-Unis, à Livonia (État du Michigan), emploie par le biais de ses filiales près de 65 000 personnes dans 24 pays. La gamme de produits de TRW Automotive comprend les systèmes intégrés de contrôle et d'aide à la conduite, les systèmes de freinage, de direction, de suspension et de sécurité des passagers (ceintures de sécurité et airbags), les calculateurs électroniques et organes moteur, les systèmes de fixation et les services et pièces de rechange en après-vente. Sauf indication contraire, toutes les références faites à « TRW Automotive », « TRW » ou à « la société » dans le présent communiqué désignent TRW Automotive Holdings Corp. et ses filiales. Pour suivre l'actualité de TRW Automotive sur Internet : www.trw.com.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient des énoncés qui, ne reposant pas sur des faits passés, sont dits « prospectifs » au sens du texte de loi américain Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Nous demandons aux lecteurs de ne pas accorder une trop grande confiance à ces énoncés, dont la validité se limite à la date du présent document. Tous ces énoncés prospectifs sont soumis à un grand nombre d'hypothèses, de risques et d'incertitudes qui peuvent faire différer matériellement nos résultats réels de ceux suggérés par nos déclarations prospectives, y compris ceux présentés dans notre Rapport Annuel sur

le formulaire 10-K pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014 (notre « Formulaire 10-K »), tels que : la survenue de tout événement, toute modification ou autre circonstance susceptible de donner lieu à la résiliation du contrat de fusion ZF, susceptible d'avoir des répercussions préjudiciables non négligeables sur notre entreprise et le cours de nos actions ; l'impossibilité de mettre en œuvre la fusion ZF proposée ou de la mettre en œuvre dans les délais ou de la manière actuellement envisagée, parce que les conditions de réalisation de la fusion ZF ne sont pas remplies, y compris en cas d'interdiction, de report ou de refus d'une entité gouvernementale de la réalisation de cette transaction, est susceptible d'avoir des répercussions préjudiciables non négligeables sur notre entreprise et le cours de nos actions ; les risques liés au fait que l'attention de la direction peut être détournée de nos activités commerciales permanentes en raison de la fusion ZF ; les effets de l'annonce de la fusion ZF proposée sur les relations de la Société avec ses clients, fournisseurs, partenaires de joint-venture et autres, ainsi que sur notre résultat d'exploitation et nos affaires d'une façon générale ; le renforcement du dollar américain et les autres fluctuations du taux de change des devises étrangères, ayant un impact sur nos résultats ; toute diminution matérielle des ventes d'automobiles et de la production affectant négativement nos résultats ou la viabilité de notre base d'approvisionnement ; les risques associés aux opérations en dehors des États-Unis d'Amérique, y compris les incertitudes économiques et politiques de certaines régions, affectant négativement notre activité, nos résultats ou notre état financier ; les développements liés aux enquêtes antitrust qui affectent négativement notre situation financière, nos résultats, nos flux de trésorerie ou notre réputation ; les pressions tarifaires de nos clients affectant négativement notre rentabilité ; la concurrence mondiale affectant défavorablement nos ventes, notre rentabilité ou situation financière ; toute interruption dans nos systèmes informatiques ayant des répercussions négatives sur notre activité et nos opérations ; toute interruption des approvisionnements provoquant une rupture de production pour nos clients ou nous-mêmes ; la perte de l'un de nos principaux clients ou la perte d'une partie importante de son activité nous affectant négativement matériellement ; nos passifs éventuels et les questions fiscales impliquant des pertes ou des coûts substantiels ; toute incapacité à protéger nos droits sur la propriété intellectuelle, affectant négativement notre société ou notre position concurrentielle ; les coûts ou impacts négatifs sur notre activité, notre réputation ou nos résultats liés aux réglementations gouvernementales ; les arrêts de travail et autres conflits sociaux survenus sur nos sites ou sur ceux de nos fournisseurs ou des acteurs de notre chaîne logistique, affectant négativement nos résultats d'exploitation ou notre état financier ; les pressions inflationnistes sur les biens de consommation, affectant négativement notre rentabilité ou notre base d'approvisionnement ; ainsi que les autres risques et incertitudes, indiqués sur le Formulaire 10-K « Article 1A. Facteur de risque », et dans nos autres dossiers auprès de la SEC des États-Unis (Securities and Exchange Commission). Tous les énoncés prospectifs sont expressément assortis dans leur intégralité des réserves d'usage. Nous ne sommes pas tenus de publier les éventuelles révisions apportées à ces énoncés prospectifs.

###